PR-219
17 mai 2002

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 268'000.- francs destiné à des travaux de mise en conformité aux normes AEAI (Association des établissements d'assurance incendie) des espaces de rassemblement dans diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève

---

Mesdames et Messieurs les conseillers,

1) Introduction

A la suite de la motion M-64, déposée le 5 juin 2000 par des conseillers municipaux, Mme V. KELLER LOPEZ, MM. D. BONNY, O. COSTE, A. DUPRAZ, P. LOSIO, A. MARQUET et C. ZAUGG, le service des écoles et institutions pour l'enfance a entrepris durant l'année 2001, en collaboration avec la Sécurité civile, service cantonal responsable de la sécurité dans les bâtiments existants, une étude exhaustive de tous les espaces de rassemblement dans les écoles.

Cette étude a abouti à l'élaboration d'une liste de modifications à effectuer afin de permettre l'augmentation en toute sécurité de la capacité d'accueil des locaux concernés.

En fonction de l'importance des travaux à réaliser, le service des écoles a transmis au service d'architecture tous les dossiers des écoles concernées par une modification de volumétrie (sortie de secours pour des salles de gymnastique enterrées, à l'étage, etc.). La liste de ces bâtiments figure au paragraphe 3.

C'est pour permettre de réaliser les travaux de la compétence du service des écoles et institution pour l'enfance que cette demande de crédit budgétaire supplémentaire vous est soumise.

2) Descriptif des travaux nécessaires dans les groupes scolaires et estimation des coûts

2.1) <u>Ecole des Allobroges</u>

Salle de gymnastique au rez-de-chaussée, capacité actuelle 300 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 500 personnes :

Pose de divers blocs d'éclairage de secours sur les portes de plusieurs locaux, remplacement de la serrure de la porte d'entrée par un modèle anti-panique.

Coût des travaux : Frs 6'000.-

2.2) Ecole de Cayla

Salle de gymnastique au rez-de-chaussée, capacité actuelle 100 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 500 personnes :

Création d'une sortie de secours de 100 cm avec balisage et création d'un cheminement extérieur d'évacuation.

En raison du caractère provisoire de ce local (une salle de gymnastique définitive devrait être construite avec les travaux du cycle d'orientation en 2005) ainsi que du fait que cette école possède déjà une aula de 250 places, cette modification estimée à Frs 16'000.-- n'a pas été retenue.

2.3) Ecole des Charmilles

Salle de rythmique au rez-de-chaussée inférieur, capacité actuelle 50 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 180 personnes :

Création d'une porte de 100 cm dans le vitrage donnant à l'extérieur, pose d'un bloc de secours.

Coût des travaux : Frs 8'500.-

2.4) Ecole de l'Europe

Salle de gymnastique au sous-sol, capacité actuelle 100 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 300 personnes :

Installation de serrures anti-panique sur plusieurs portes, pose d'un balisage.

Coût des travaux : Frs 5'000.-

Salle polyvalente au 1er étage, capacité actuelle 50 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 100 personnes :

Agrandissement de la porte de sortie de secours, actuellement de 80 cm, à 90 cm.

Coût des travaux : Frs 6'000.-

2.5) Ecole des Cropettes, bâtiment primaire

Salle de rythmique au sous-sol, capacité actuelle 100 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 200 personnes:

Inversion du sens d'ouverture (sur l'extérieur) de la porte d'accès du local, pose de serrures anti-panique et d'un balisage.

Coût des travaux : Frs 7'000.-

2.6) Ecole de De Budé I et II

Salle de gymnastique A au sous-sol, capacité actuelle 50 personnes.
Salle de gymnastique B au sous-sol, capacité actuelle 50 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité de la salle A à 300 personnes et la salle B à 200 personnes :

Modification des portes d'accès aux salles et vestiaires, pose de serrures anti-panique, d'un éclairage de secours et d'un balisage.

Coût des travaux Frs 10'000.-

2.7) Ecole EFP Saint-Gervais

Restaurant scolaire situé au sous-sol, capacité actuelle 50 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité du restaurant à 150 personnes :

Transformation d'une fenêtre du restaurant en sortie de secours de 100 cm, pose d'un éclairage de secours et d'un balisage.

Coût des travaux : Frs 21'000.-

2.8) Ecole des Franchises

Salle de gymnastique au rez-de-chaussée, capacité actuelle 150 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 650 personnes:

Modification de la porte d'accès à la salle, pose d'une serrure anti-panique, d'un éclairage de secours et d'un balisage.

Coût des travaux : Frs 4'000.-

2.9) Ecole de Geisendorf

Salle de gymnastique 1 au rez-de-chaussée, capacité actuelle 100 personnes.
Salle de gymnastique 2 au rez-de-chaussée, capacité actuelle 100 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité de la salle 1 à 320 personnes et la salle 2 à 450 personnes :

Création de deux portes de 100 cm, pose de serrures anti-panique, d'éclairages de secours et de balisages.

Coût des travaux : Frs 22'000.-

2.10) Ecole des Grottes

Salle de gymnastique au rez-de-chaussée, capacité actuelle 100 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 650 personnes:

Transformation du vitrage coulissant, création d'une marche pour accéder à la tablette existante, pose d'un éclairage de secours et d'un balisage.

Coût des travaux : Frs 9'000.-

2.11) Ecole Liotard

Restaurant scolaire au sous-sol, capacité actuelle 100 personnes.
Modifications demandées afin de mettre ce local en conformité avec les normes AEAI :

Création d'une sortie de secours par le saut-de-loup existant, modification de la grille caillebotis, pose d'un éclairage de secours et d'un balisage.

Coût des travaux : Frs 10'000.-

2.12) Ecole de Pâquis-Centre

Salle de gymnastique 1 au sous-sol, capacité actuelle 100 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité de la salle 1 à 300 personnes :

Modification des portes des vestiaires, pose de serrures anti-panique, d'un éclairage de secours et d'un balisage.

Coût des travaux : Frs 8'000.-

Salle de gymnastique 2 au sous-sol, capacité actuelle 100 personnes.
Modifications demandées pour mettre la salle 2 en conformité aux normes AEAI :

Modification des portes, pose de serrures anti-panique, d'un éclairage de secours et d'un balisage.

Coût des travaux : Frs 9'000.-

Aula au 2ème étage, capacité actuelle 120 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 200 personnes:

Inversion du sens d'ouverture de la porte donnant sur la toiture terrasse ainsi que de celle donnant sur le couloir du bâtiment, pose d'un éclairage de secours et d'un balisage.

Coût des travaux : Frs 3'000.-

2.13) Ecole de Trembley I

Salle de gymnastique au rez-de-chaussée, capacité actuelle 100 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 380 personnes:

Transformation et séparation de la sortie du local des engins en sortie de secours, modification de la porte basculante de ce local, pose d'un éclairage de secours et d'un balisage.

Coût des travaux : Frs 11'000.-

2.14) Ecole de Contamines

Salle de gymnastique au rez-de-chaussée, capacité actuelle 100 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 500 personnes:

Modification d'une fenêtre existante en sortie de secours de 200 cm, pose d'un éclairage de secours et d'un balisage.

Coût des travaux : Frs 29'000.-

2.15) Ecole des Crêts-de-Champel

Salle de gymnastique B au 1er étage, capacité actuelle 50 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 240 personnes:

Création d'une sortie de secours de 100 cm donnant sur le couloir, pose d'un éclairage de secours et d'un balisage.

Coût des travaux : Frs 12'000.-

2.16) Ecole des Eaux-Vives

Salle de gymnastique au rez-de-chaussée, capacité actuelle 100 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 400 personnes:

Agrandissement d'une porte à 100 cm, modification des portes existantes, pose de serrures anti-panique, d'un éclairage de secours et d'un balisage.

Coût des travaux : Frs 14'000.-

2.17) Ecole Le Corbusier

Salle de gymnastique au sous-sol, capacité actuelle 100 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 300 personnes:

Modification des portes existantes, pose de serrures anti-panique, d'un éclairage de secours et d'un balisage.

Coût des travaux : Frs 9'000.-

2.18) Ecole Micheli-du-Crest

Salle de gymnastique au sous-sol, capacité actuelle 50 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 300 personnes:

Création d'une porte de 160 cm donnant sur le couloir, pose d'un éclairage de secours et d'un balisage.

Coût des travaux : Frs 22'000.-

2.19) Ecole de Montchoisy

Salle de gymnastique au sous-sol, capacité actuelle 50 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 120 personnes:

Création d'une porte de 100 cm donnant sur le couloir, pose d'une serrure anti-panique, d'un éclairage de secours et d'un balisage, suppression de la porte en haut des escaliers.

Coût des travaux : Frs 10'000.-

2.20) Ecole des Vollandes

Salle de gymnastique au rez-de-chaussée, capacité actuelle 100 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 400 personnes:

Modification en porte double battant de la porte basculante du local des engins, pose d'une serrure anti-panique, d'un éclairage de secours et d'un balisage.

Coût des travaux : Frs 14'000.-

Récapitulation :

1. Ecole des Allobroges	Frs 6'000.-
2. Ecole de Cayla	PM
3. Ecole des Charmilles	Frs 8’500.-
4. Ecole de l’Europe	Frs 11'000.-
5. Ecole des Cropettes	Frs 7'000.-
6. Ecole de De Budé I et II	Frs 10'000.-
7. Ecole EFP Saint-Gervais	Frs 21'000.-
8. Ecole des Franchises	Frs 4'000.-
9. Ecole de Geisendorf	Frs 22’000.-
10.Ecole des Grottes	Frs 9'000.-
11.Ecole Liotard	Frs 10'000.-
12.Ecole de Pâquis-Centre	Frs 20'000.-
13.Ecole de Trembley I	Frs 11'000.-
14.Ecole de Contamines	Frs 29'000.-
15.Ecole des Crêts-de-Champel	Frs 12'000.-
16.Ecole des Eaux-Vives	Frs 14'000.-
17.Ecole Le Corbusier	Frs 9'000.-
18.Ecole Micheli-du-Crest	Frs 22'000.-
19.Ecole de Montchoisy	Frs 10’000.-
20.Ecole des Vollandes	Frs 14'000.-
21.Divers et arrondis	Frs 5'500.-
Sous-total I	**Frs 255'000.-**
Prestation du maître de l’ouvrage (honoraires de promotion) 5% de Frs 255'000.-	**Frs 12’750.-**
Pas d’intérêts intercalaires, la durée des chantiers étant inférieure à 6 mois.	
Arrondi	**Frs 250.-**
Total du crédit	**Frs 268'000.-**

3. Travaux traités par le service d’architecture

Les travaux mentionnés ci-dessous ont été identifiés par le service des écoles et institutions pour l'enfance, mais la liste a été transmise au service d'architecture pour raison de compétence.

3.1) Ecole des Allières

Salle de gymnastique au sous-sol, capacité actuelle 100 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 400 personnes:

Création d'une 2ème sortie de secours de 90 cm, pose d'un escalier extérieur, d'un éclairage de secours et d'un balisage.

3.2) Ecole des Allobroges

Restaurant scolaire au 2ème étage, capacité actuelle 60 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 140 personnes :

Sécurisation du couloir devant la cuisine au moyen d'une paroi en verre R60.

3.3) Ecole des Charmilles

Salle de gymnastique au sous-sol, capacité actuelle 50 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 150 personnes :

Création d'une sortie de secours avec balisage et escaliers extérieurs de 120 cm.

3.4) Ecole Hugo-de-Senger

Salle de gymnastique au 1er étage, capacité actuelle 60 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 320 personnes:

Création d'une sortie de secours sur l'extérieur, avec balisage.

3.5) Ecole Liotard

Salle de gymnastique au 1er étage, capacité actuelle 60 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 320 personnes:

Création d'une sortie de secours de 120 cm dans le local des engins, modification de la porte basculante de ce local, pose d'un escalier extérieur donnant sur le préau, d'un éclairage de secours et d'un balisage.

3.6) Ecole Micheli-du-Crest

Restaurant scolaire au 3ème étage, capacité actuelle 50 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 100 personnes:

Transformation d'une fenêtre en sortie de secours de 90 cm donnant sur le couloir extérieur, pose d'un balisage.

3.7) Ecole de Roches

Salle de gymnastique au sous-sol, capacité actuelle 50 personnes.
Modifications demandées pour augmenter la capacité à 250 personnes:

Création d'une sortie de secours de 200 cm sur l'extérieur, avec balisage, création d'un escalier extérieur de 120 cm.

4. Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de l'année 2001 et ne comprennent aucune hausse.

5. Délai

Les travaux seront entrepris dès l'obtention de ce crédit budgétaire supplémentaire, dans le respect des activités scolaires.

6. Obligation légale

Ces travaux n'ont pas d'obligation légale mais répondent directement à la motion M-64 et permettront aux écoles concernées de pouvoir organiser des manifestations scolaires en toute sécurité.

7. Référence au PFQ

Cet objet est prévu sous le N° 30.80 du 20ème plan financier quadriennal 2002-2005 dans la liste des projets retenus par le Conseil administratif pour un montant de 2'000'000.- francs**.**

8. Imputation budgétaire

Le crédit supplémentaire est à imputer à la ligne 500300 31431 du budget ordinaire du service des écoles et institutions pour l'enfance.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, lettres d et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Sur proposition du Conseil administratif,

***arrête** :*

Article premier - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 268'000.- francs destiné à des travaux de mise en conformité aux normes incendie AEAI des espaces de rassemblement dans diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2002 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée sur le compte N° 31431, cellule N° 500300, service des écoles et institutions pour l'enfance.